

du 05 décembre 2017

portant adoption de la Deuxième
Stratégie Nationale de
Développement de la Statistique
(SNDS-II, 2017-2021).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu le décret n° 2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-390/PRN/MP du 22 juillet 2016, portant organisation du Ministère du Plan ;
- Vu le décret n° 2016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant remaniement des membres du Gouvernement, modifié par le décret n° 2016-622/PRN du 14 novembre 2016, le décret n° 2017-289/PRN du 18 avril 2017 et le décret n° 2017-866/PRN du 30 octobre 2017 ;
- Vu le décret n° 2016-623/PRN du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le décret n° 2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-354/PRN/MP du 09 mai 2017, portant adoption de la Stratégie du Développement Durable et de Croissance Inclusive - SDDCI Niger 2035 ;
- Sur rapport de la Ministre du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier : Est adoptée telle qu'annexée au présent décret, la Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS-II, 2017-2021).

01/5

Article 2 : La Ministre du Plan est chargée de l'application du présent décret qui sera publié avec ladite Stratégie, au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 05 décembre 2017

Signé : Le Président de la République

ISSOUFOU MAHAMADOU

Le Premier Ministre

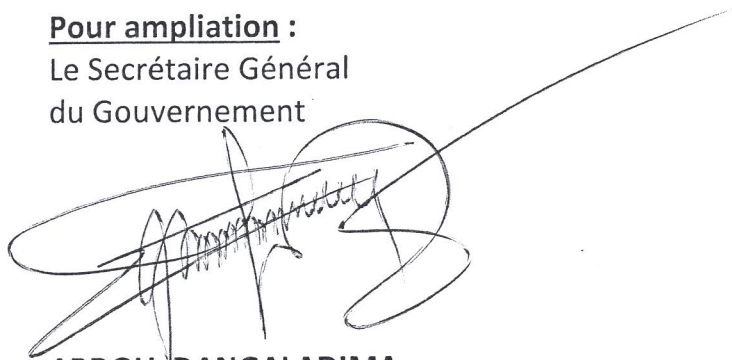
BRIGI RAFINI

La Ministre du Plan

MME KANÉ AICHATOU BOULAMA

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général
du Gouvernement

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ABDOU DANGALADIMA